departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 11 septembre 2000

Votants: 39

Convocation du Conseil Municipal:

le 22 août 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 13 septembre 2000

Bassin d'orage rue Tartifume - Acquisition BARET

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON. M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES. M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC. Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés:

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200411

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000

<u>Urbanisme & Affaires Immobilières</u> Bassin d'orage rue Tartifume - Acquisition BARET

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du projet de création d'un bassin d'orage dans le secteur Tartifume, la Ville de NIORT a acquis un certain nombre de parcelles de terrain situées dans le périmètre dudit projet.

Monsieur Michel BARET et Monsieur Jean-Pierre BARET, propriétaires des parcelles cadastrées section CP n° 251 pour 3 a 67 ca et n° 665 pour 5 a 77 ca, ont accepté de céder leur bien à la Ville de Niort.

Cette acquisition aura lieu moyennant le prix de 47200 F (50 F/m²) à charge par la Ville de NIORT de verser aux propriétaires une indemnité de remploi de 7080 F et une indemnité de 15700 F pour un puits et deux abris de jardin soit au total 69980 F arrondis à 70000 F (conforme à l'avis du Domaine).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de l'accord intervenu entre Messieurs BARET et la Ville de NIORT,
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signé l'acte notarié à intervenir étant indiqué que le prix d'acquisition ainsi que les frais d'acte qui seront supportés par la Ville de NIORT seront imputés sur le Budget Principal chapitre 908 fonction 8111 article 2128.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 39 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

> Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

> > Robert LEON

Ordre du jour